

**MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
Votants : 12

L'an deux mille vingt cinq
Le mardi vingt-cinq février
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le lundi 10 février 2025

Présents : M. Christian VIGNERIE, M. Jacques JAVELAUD (1^{er} Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), M. Jean MAYNARD (Adjoint), Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Pierre FABRE, Mme Élodie FEIFER, Mme Claudette LORGUE, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE.

Absents excusés : Mme Daria PIEKARCZYK, Mme Frédérique GODART, Mme Michelle MOREL qui a donné procuration à M. Jacques JAVELAUD, M. Laurent MOREAU qui a donné procuration à M. Jean MAYNARD.

Secrétaire de séance : Mme Élodie FEIFER

005/2025 – APPROBATION DU PROJET DE RÉGULARISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

Par délibération N°2024-59 du 28 novembre 2024, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, a adopté une modification purement formelle et sans incidence sur les compétences des statuts de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Cette modification étant nécessaire car les statuts en date du 31 octobre 2019 ne sont plus en phase avec les dernières évolutions législatives intervenues depuis cette date (Loi 3DS par exemple). Cette modification des statuts, purement formelle, est soumise aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent notamment :

« À compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque Commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. À défaut de délibération de ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Ouest Limousin et selon le modèle proposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

